



CONSEIL

Elaborer un plan d'urgence pour l'incendie

Sécurité incendie

Sécurité

CODE PRODUIT

B0401

Thématique

Accompagner et aider l'entreprise dans l'élaboration du plan interne d'urgence pour l'incendie, du dossier relatif à l'intervention et la prévention incendie, tout en répondant aux exigences du Titre 3 du Livre III du Code du Bien-Être, relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail.

Objectifs

L'objectif de cette mission est de rassembler en un seul document les informations importantes à connaître pour intervenir rapidement en cas de début d'incendie.

Programme

Prérequis : l'entreprise aura préalablement :

- Former un service de lutte contre l'incendie, des secouristes.
- Rédiger les procédures internes (permis de feu, procédure d'évacuation des personnes, instructions pour le service de lutte contre l'incendie...).
- Élaborer les plans d'évacuation de l'entreprise.
- Réaliser l'analyse des risques incendie.

Déroulement :

- Phase préparatoire avec analyse de documents transmis.
- Visite des lieux et de l'environnement, vérification des possibilités d'évacuation des travailleurs, des zones refuges sécurisées et de tous les autres éléments liés à l'incendie (SLCI, système d'alarme/détection, extincteur, plans...).
- Rédaction du rapport.

Méthode

Selon le(s) document(s) demandé(s), les informations suivantes seront reprises :

- Informations sur l'établissement et les infrastructures, ainsi que les données générales.
- Description des activités, implantation du site, entreprises environnantes à risque, ...
- Locaux à risque (locaux techniques, ascenseurs, accès sécurisés, ...).
- Moyens actifs et passifs de lutte contre l'incendie.
- Liste des dangers et incendies prévisibles.
- Définition des processus de gestion de la situation d'urgence (systèmes incendie, centrale de détection, alerte et alarme), procédures et consignes internes (évacuation, SLCI, personnel technique...).
- Plans d'évacuation.
- Emplacement des installations électriques.
- Emplacement et fonctionnement des vannes de fermeture des fluides utilisés ainsi que des systèmes de ventilation

Public

Toutes les entreprises possédant au moins 1 travailleur et ayant un lieu de travail fixe.